

RÉTABLISSEMENT APRÈS COUPURE POUR LES COMPTEURS À BUDGET

Si vous avez bénéficié de la **PÉRIODE DE NON COUPURE PENDANT LE CONFINEMENT** et que vous ne vous êtes pas rendu dans un point de rechargement avant le 3 juillet à 23h, votre compteur a été coupé.



Pour rétablir la situation et bénéficier d'énergie, vous devez **VOUS RENDRE DANS UN BUREAU D'ACCUEIL ORES** afin de **RECEVOIR UNE CARTE DE DÉPANNAGE** pour relancer votre compteur.

1. Munissez-vous de votre carte de rechargement et rendez-vous dans un bureau d'accueil ORES afin de recevoir votre carte de dépannage.
2. Passez la **carte de dépannage** dans votre compteur. Votre compteur se relance et vous avez de l'énergie durant 10 jours maximum.
3. Passez le plus rapidement possible votre **carte de rechargement habituelle** dans **votre compteur** et assurez-vous que le **code 9** s'affiche sur la droite de l'écran. Ensuite, présentez-vous dans un **point de rechargement** afin d'y passer votre carte. **ATTENTION**, vous ne devez pas mettre d'argent sur celle-ci. Si vous n'avez pas effectué cette démarche après 10 jours, votre compteur sera de nouveau coupé.



Pour bénéficier de l'aide COVID-19, recommencez l'opération compteur-borne-compteur. Vous avez jusqu'au 30 octobre pour bénéficier des 100 € pour l'électricité et des 75 € pour le gaz.

Retrouvez la liste des bureaux d'accueil ORES et leurs horaires habituels sur www.ores.be/cab.

HORAIRE D'OUVERTURE SPÉCIAL

le samedi 4 juillet de 8h à 16h et le dimanche 5 de 9h à 12h
(à l'exception du bureau d'accueil de Perwez)